

**Les Pennes-Mirabeau**  
une ville au plurielDEPARTEMENT  
BOUCHES DU RHONE  
CANTON  
GARDANNE  
COMMUNE  
PENNES-MIRABEAU**CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 28 septembre 2026****168x26****MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE ASSOCIATION " NATURE ET PROVENCE "**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22 septembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes-Mirabeau.

**PRESENTS :**

M. REYNAUD FIORILE Joelle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, NICOLAI Michèle, GARNIER Eliane, SCAMARONI Michel, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, VESPERINI Romain, Adjoints.

M. NORD-HUCHET Claire, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, SCOGNAMIGLIO Ambre, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, GRAS-TRUBERT Sandrine, DOMINGUES DE CARVALHO Frédéric, LEBOEUF Tom, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, LIGER Éric, CHAHID Ysmail, KAROUTCHI Aimé, BOUCHET Grégory, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES :**

M. GUIDAT Nadège, MANIVET Valérie, KERBART Magali, KASBARIAN Claude, Conseillers Municipaux

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur Tom LEBOEUF a été désigné par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 4

**MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE**  
**ASSOCIATION " NATURE ET PROVENCE "**

L'Association Nature et Provence - 502 chemin de Reganat 13170 les Pennes-Mirabeau – W131001912 – représentée par sa présidente Madame Maria Dolorès Millera, sollicite la commune pour disposer de la salle Tino Rossi dans le but d'organiser une assemblée générale. Compte tenu du nombre important d'adhérents, l'Association n'est pas en mesure de convoquer son assemblée générale dans une des salles municipales mises habituellement à disposition aux Associations.

En conséquence, il est proposé de mettre la salle Tino Rossi gracieusement à disposition à l'Association le jeudi 19 novembre 2026.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, la commune met à disposition de l'organisateur des équipements, des moyens humains et matériels qui constituent des aides indirectes apportées par la commune. A ce titre, la mise à disposition fait l'objet d'une valorisation financière d'un montant de 1150€ correspondant à 610€ pour la mise à disposition de la salle et à 540€ de moyens humains.

L'association devra compléter un dossier type de location de cette salle.

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** l'avis favorable de la commission Animation du Territoire

**Considérant** que la salle habituellement mise à la disposition de l'association ne permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des membres et invités attendus à cette assemblée générale

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle Tino Rossi à l'Association Nature et Provence le 19 novembre 2026

- SE PRONONCE comme suit

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**

LE SECRÉTAIRE  
TOM LEBOEUF

